



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conditions d'attribution

Question écrite n° 108583

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'impact du défaussement en cascade des pouvoirs publics à propos du système d'allocations des demandeurs d'emploi. Le PARE (Plan d'aide au retour à l'emploi), qui correspondait à une démarche de contractualisation destinée, d'après son promoteur, à responsabiliser les chômeurs, fait l'objet de nouvelles règles revenant unilatéralement sur les droits acquis de ceux qui en ont signé un, ces derniers voient la durée de leur indemnisation réduite jusqu'à six mois. L'UNEDIC estime que ces nouvelles règles touchent 613 000 personnes perdant leur allocation, au 1er janvier 2004. L'effet en cascade joue à plein, puisque ces dernières tomberont sous le régime de l'allocation spécifique de solidarité. Or cette allocation de solidarité, dont le financement est assuré par l'Etat, est réduite à deux ans, subit une coupe sombre de 168 millions d'euros en 2004 et touche, dès 2005, 130 000 chômeurs, qui n'auront pas d'autre possibilité que d'émarger au RMI et de voir leurs revenus passer de 57 % de leur dernier salaire à 407 euros. La gestion du RMI devant être dévolue aux conseils généraux, le défaussement en cascade est donc complet, et les statistiques du marché de l'emploi s'en trouveront allégées. Evidemment, la précarité en France ne peut qu'être accrue par de telles mesures qui touchent, aussi, un « public » de jeunes gens qui doivent dès lors renoncer à la formation qu'ils ont entreprise ou au projet professionnel qu'ils ont élaboré. Alors que le marché du travail est en pleine crise et que les plans sociaux se succèdent les uns aux autres, il lui demande de lui préciser si, au-delà du cynisme d'une politique qui conjugue à la fois plus de chômeurs et moins de protection, il utilisera le débat au Parlement qu'il a évoqué pour redresser la barre et définir les voies et moyens de lever l'inquiétude générale qui se manifeste dans notre pays, fondée sur une réalité qui ne devient que trop tangible.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108583

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11224